



## Congés payer non régler apres redressement judiciaire

Par **Marcou**, le **14/08/2015** à **08:11**

Ma société apres un redressement judiciaire et un dépôt de bilan (une annee) de procédure a été racheté par une autre société. Pendant la procédure de rachat on nous as dis que tous nos congés antérieur nous serez payé. Au mois de mai sur nos bulletins de paie la nouvelle société a mis nos compteur à zéro. Hier le redresseur judiciaire nous a verser nos congés mais les congés 2014/2015 or il nous as pas verser les congés 2013/2014 qui correspond pour moi a 59 jours et ni mes rtt qui correspondent à 25 jours pourtant tous ces congés été bien inscrits sur mon bulletin de paie avant la reprise . Pourriez vous me dire si c est normal dois je entamais une procédure judiciaire pour recuperer ces congés !! Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **14/08/2015** à **08:15**

Bonjour,  
Il faudrait voir avec l'administrateur judiciaire éventuellement par l'intermédiaire du Représentants des Salariés mais je ne comprends pas comment vous avez pu acquérir sans les prendre 59 jours de congés payés pour un seul exercice et 25 jours RTT...